
RIFS STUDY

Research Institute for Sustainability (RIFS)

Réduire l'impact climatique de notre alimentation : ce que des collectivités territoriales françaises et allemandes peuvent nous apprendre

**Cinq propositions d'action pour accélérer la
transition alimentaire à l'échelle locale**

Potsdam, avril 2024



RIFS STUDY

Research Institute for Sustainability (RIFS)

Réduire l'impact climatique de notre alimentation : ce que des collectivités territoriales françaises et allemandes peuvent nous apprendre

**Cinq propositions d'action pour accélérer la
transition alimentaire à l'échelle locale**

Potsdam, avril 2024

Dr. Nora Ratzmann, Kathrin Faltermeier, Dr. Julia Plessing



Résumé (FR)

L'alimentation est à la fois un levier central pour engager la transition socio-écologique et un thème quotidien tangible pour chaque citoyen.ne. En Allemagne comme en France, quelques collectivités territoriales engagent des mesures innovantes pour promouvoir une alimentation locale et durable. Le Forum pour l'avenir franco-allemand s'est penché sur les expériences de certaines de ces collectivités et a facilité le dialogue entre elles durant plusieurs mois afin de comprendre quelles politiques nationales peuvent soutenir de telles initiatives locales. En associant des expert.e.s issus de la sphère scientifique, de l'administration et de la société civile, il a recommandé de « Donner la priorité au développement de systèmes alimentaires locaux et durables » avec cinq propositions d'action concrètes aux gouvernements français et allemand. Cette étude présente les initiatives françaises et allemandes ayant nourri les propositions d'action du Forum pour l'avenir.

Summary (EN)

Food and food policy is central to social-ecological transformation. It is also an everyday issue that is easy to communicate to citizens. Municipalities in Germany and France have recognized the potential of innovative local food policies and have developed and tested innovative approaches to transforming local food systems. However, they are encountering structural barriers that cannot be overcome at the municipal level. The Franco-German Forum for the Future has researched the opportunities and obstacles of local nutritional change and brought engaged municipalities from both countries into exchange with each other. Together with experts from academia, public administrations and civil society, it has developed the seven recommendations for the national governments, one of which concerns "Prioritizing the development of local and sustainable food systems" with five proposals for action. This study is intended as a background paper to the Recommendation. With recourse to the concrete example of Mouans-Sartoux and other municipalities in France and Germany, it describes the potentials of a sustainable municipal food policy and provides – from concrete local practice – the background knowledge for each of the five proposals for action.

Remerciements

Nous adressons ici nos remerciements à Deborah Ferreira, Anna Hüncke, Adam Naber, Emilie Sani, Anna Reinhard ainsi qu'à Alexis Clôt et aux représentant.e.s des initiatives locales avec lesquelles le Forum pour l'avenir collabore depuis septembre 2020. Cette analyse n'aurait pas été possible sans leur soutien et leur travail infatigable. Tous nos remerciements également aux membres du « Forum » qui ont participé aux travaux sur le thème de l'alimentation durable.

SPONSORISÉ PAR LE



Ministère fédéral
de l'Éducation
et de la Recherche

FONA

Forschung für Nachhaltigkeit

Remarque

Le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche soutient le Forum pour l'avenir franco-allemand dans le cadre de la stratégie gouvernementale « Recherche pour la durabilité » (FONA) www.fona.de axée prioritairement sur la recherche sociale et écologique – n° de référence 01US2001. Les auteur.rice.s. sont responsables du contenu de cette publication.

Table des matières

1	Introduction	5
2	La transition alimentaire locale en pratique	8
2.1	L'alimentation durable à Mouans-Sartoux	8
2.2	Les conditions locales de réussite pour la transition alimentaire des collectivités territoriales	10
3	Donner la priorité au développement de systèmes alimentaires locaux et durables : cinq propositions d'action.....	14
3.1	Financer et accompagner les stratégies territoriales d'alimentation durable	14
3.2	Renforcer la restauration collective par une réforme du droit européen des marchés publics	17
3.3	Promouvoir le dialogue entre producteur.rice.s et acheteur.euse.s locaux	20
3.4	Renforcer une agriculture régionalement diversifiée et durable à travers l'achat de terres locales.....	22
3.5	Soutenir l'éducation et la formation à l'alimentation durable	25
4	Conclusions	28
	Bibliographie	29
	À propos des autrices	32

1 Introduction

« Ce projet de cantine bio, locale nous a amenés à prendre de grandes décisions pour la commune. [...] Les familles se sont fortement approprié le projet alimentaire que proposaient les cantines : elles mangent plus bio, plus local, plus de saison, elles se sont mises à plus cuisiner et limitent le gaspillage alimentaire. Nous avons réalisé qu'il fallait aller plus loin, avec un projet beaucoup plus global que la cantine. Un projet qui a pour but de construire la souveraineté alimentaire de Mouans-Sartoux, c'est-à-dire de décider ce qu'on veut manger, comment on va le produire, avec quelles méthodes de culture, et quelle origine des produits. »

Gilles Pérole, Adjoint au maire de Mouans-Sartoux

Manger est une activité incontournable dans nos vies. « Nous sommes ce que nous mangeons », selon l'adage : nous décidons jour après jour comment nous nous alimentons, où nous achetons nos différents produits, comment nous les préparons et, en définitive, ce que nous mettons dans nos assiettes. La santé n'est pas le seul facteur en jeu : l'alimentation est un thème-clé de la durabilité. Notre consommation alimentaire est, à elle seule et pour toute l'Union Européenne, responsable de 20 à 30 % des impacts environnementaux¹. L'évolution des habitudes de consommation individuelles en Allemagne et en France montre que les régimes alimentaires respectueux de l'environnement² gagnent en popularité³. Cependant, une consommation responsable à l'échelle individuelle n'est qu'un élément parmi d'autres pour une transition alimentaire réussie. Il importe également de prendre en compte la production et la transformation des aliments - pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), préserver les sols et donc l'environnement, et établir des systèmes alimentaires durables. Une alimentation durable, c'est-à-dire un approvisionnement régional et saisonnier en aliments biologiques et une diminution de la consommation d'aliments d'origine animale, peut considérablement contribuer à réduire les émissions de CO₂ et les autres impacts environnementaux de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Dans les deux pays, ce thème bénéficie d'un écho politique croissant. Au vu de l'empreinte écologique de notre production alimentaire, la Convention Citoyenne pour le Climat⁴ a appelé à réduire de moitié les émissions du secteur agroalimentaire afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En Allemagne, une enquête de 2020 réalisée à la demande du Ministère fédéral de l'Environnement et de l'Agence fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt) a montré qu'une large majorité des sondé.e.s estime insuffisante l'action de l'État dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture⁵. Le contrat de coalition 2021-2025 du nouveau gouvernement allemand prévoit d'ailleurs la définition d'une stratégie alimentaire fédérale. Pour concrétiser cette stratégie et parvenir à une reterritorialisation de nos systèmes alimentaires⁶, les

¹ Cf. Schanz, H. et al. (2020).

² Selon la Société allemande de nutrition (Deutsche Gesellschaft für Ernährung, DGE) (2022), avoir un mode d'alimentation écologique et durable signifie se nourrir en majorité avec des repas végétaux, composés d'aliments biologiques, locaux, de saison, faiblement transformés et produits de manière équitable.

³ Les ventes de produits bio ont plus que doublé en Allemagne au cours des dernières années (Ahrens, 2022). Elles sont également en hausse en France. En 2021, 13 % des citoyen.ne.s consommaient quotidiennement des aliments bio et 73 % au moins une fois par mois (Agence Bio, 2021).

⁴ La Convention Citoyenne pour le Climat (2020) réunissant 150 citoyen.ne.s français a été convoquée en 2019 par le gouvernement français afin de proposer des mesures socialement équitables pour la réduction des gaz à effet de serre. Les recommandations présentées en 2020 sont disponibles sur le site : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr>.

⁵ D'importants progrès sont notamment jugés nécessaires en termes de réduction des déchets d'emballages (93 %), du gaspillage alimentaire (89 %), de la protection des espèces et du bien-être animal (85 %) et de l'exposition aux matières nocives et aux pesticides (80 %) (Belz et al., 2022, p. 69).

⁶ Les systèmes alimentaires peuvent être définis comme les activités et les relations entre municipalités, entreprises, associations et citoyen.ne.s en lien direct ou indirect avec l'alimentation, qui se rapportent aux domaines de la

acteur.rice.s locaux, publics et privés jouent un rôle moteur (Kruse, 2021). Les collectivités territoriales disposent de nombreux leviers pour accélérer les processus de transformation ; certaines montrent l'exemple en investissant les marges de manœuvre existantes pour se lancer dans une transition alimentaire locale au titre de leur stratégie de durabilité et de résilience (Morgan, 2015). Elles développent de nouveaux modèles d'action avec la société civile, souvent en coopération avec les acteur.rice.s économiques et agricoles de leur territoire, pour augmenter la part de produits bio et locaux⁷ utilisés, et sensibilisent les consommateur.rice.s et les producteur.rice.s à l'alimentation durable. Elles misent sur le fait que l'alimentation concerne directement tout un chacun et possède donc un fort potentiel d'identification et de mobilisation (Wunder, 2019) – gage d'un possible effet d'entraînement.

Jusqu'à présent, le potentiel des collectivités territoriales dans la promotion de l'alimentation durable reste sous-exploité. Les axes principaux du développement durable se concentrent pour l'heure plutôt sur des politiques locales d'adaptation au changement climatique, comme dans les domaines de la mobilité et de l'énergie (Sipple & Schanz, 2019). Le Forum pour l'avenir franco-allemand (ci-après « Forum pour l'avenir ») a accompagné pendant plusieurs mois des collectivités en France et en Allemagne et leur a permis d'échanger entre elles : toutes s'accordent sur le fait que l'alimentation est un enjeu central et décisif de leurs stratégies locales de développement durable.

Situé dans le sud de la France, Mouans-Sartoux fait figure de modèle en matière de transition alimentaire avec sa régie agricole. Depuis 2012, les six cantines scolaires proposent des repas entièrement bio aux enfants des écoles maternelles et primaires – sans hausse des coûts de restauration, ce qui a été permis par la diminution du gaspillage alimentaire. Plus de 80 % des fruits et légumes consommés sont produits dans une exploitation agricole locale, à quelques kilomètres seulement des écoles. La ville a en outre créé la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). D'autres collectivités poursuivent des démarches similaires et prometteuses. La ville française de Loos-en-Gohelle a également fait de l'alimentation durable un thème transversal de sa transition socio-écologique et œuvre à cet effet au niveau intercommunal et au sein des zones rurales environnantes. En Allemagne, dans la Saxe, la commune de Nebelschütz a racheté plusieurs hectares de terres agricoles ; elle les loue à des agriculteur.rice.s produisant de manière biologique, les conserve à titre de biotopes naturels ou les réhabilite comme jardins communautaires et vergers. Les villes de Cologne, Berlin et Marbourg ont mis en place des Conseils Locaux de l'Alimentation (CLA) en tant qu'instrument central de la mise en œuvre et du suivi des processus locaux de transformation.

Bien que certaines collectivités territoriales enregistrent des succès considérables, toutes se heurtent aux limites de leurs ressources humaines et financières ; celles-ci contraignent leur capacité à tester, innover et entreprendre des transitions durables avec leurs habitant.e.s. Les échelles institutionnelles supérieures, aux niveaux national et européen, peuvent, par des mesures ciblées, élaborer des cadres réglementaires et des incitations positives pour qu'un plus grand nombre de communes s'oriente vers des systèmes alimentaires plus durables. La mission du Forum pour l'avenir consiste précisément à exposer, par le biais de la recherche-action, les leviers et les obstacles des transitions locales. De surcroît, le Forum pour l'avenir cherche à permettre aux collectivités ambitieuses en Allemagne et en France d'échanger au-delà des barrières linguistiques et à développer, sur la base de leurs expériences, des propositions d'action à l'intention des décideur.se.s politiques des deux pays. Ces perspectives croisées constituent des sources d'inspiration décisives issues directement des pratiques locales. Elles permettent à la fois de comparer les différents cadres nationaux et de constater combien ils influencent les actions au niveau local. Au cours de

production, de la transformation, de la consommation alimentaire et de l'élimination des déchets, dans le cadre de l'approvisionnement de la population locale (Sipple & Schanz, 2019 ; cf. également l'économie circulaire locale).

⁷ Dans cette étude, nous nous concentrons sur les aspects *bio* et *local*. L'appellation « bio » est protégée par la loi et soumise à des directives strictes définies pour toute l'UE depuis 1991 dans le règlement de la CEE concernant le mode de production biologique. En revanche, le terme *local* n'est pas défini de manière précise en France ni en Allemagne. Le terme de « produits locaux » couvre ainsi tout le spectre allant de la vente directe par les producteur.rice.s jusqu'aux produits finaux issus du pays en question (par ex. avec le label « Produit en France ») ; selon une association de consommateur.rice.s, des aliments prétendument « de la région » ont parfois parcouru des distances de transport considérables.

son premier cycle de travail de novembre 2021 à mars 2022, le Forum pour l'avenir a associé 40 expertes et experts issus des collectivités partenaires, de la société civile, de l'administration et de la sphère scientifique dans une démarche collaborative innovante (appelée « Forum » ou « chambre de résonance »), pour répondre aux questions suivantes : que peut-on apprendre des transitions engagées dans les territoires ? Comment le gouvernement national peut-il mieux soutenir les collectivités territoriales dans leur rôle central d'animation et de planification de la transition écologique et sociale ? Il en résulte sept recommandations politiques qui ont été publiées le 12 mai 2022 puis remises au Conseil des ministres franco-allemand et à l'Assemblée parlementaire franco-allemande⁸.

La recommandation « Donner la priorité au développement de systèmes alimentaires locaux et durables » a rencontré un écho particulièrement favorable au sein du « Forum » et dans les tables-rondes avec les représentant.e.s des ministères en Allemagne et en France. Elle comprend les cinq propositions d'action concrètes suivantes :

Les gouvernements nationaux devraient

1. financer et accompagner les stratégies territoriales d'alimentation durable,
2. s'engager pour une réforme du droit européen des marchés publics,
3. promouvoir le dialogue entre producteur.rice.s et acheteur.euse.s locaux,
4. renforcer une agriculture régionalement diversifiée, et
5. soutenir l'éducation et la formation à l'alimentation durable.

Cette étude a pour objectif d'exposer les origines de ces recommandations. À partir des initiatives locales analysées, nous présenterons donc pour chacune d'entre elles les expériences et les défis rencontrés sur le terrain et nous expliquerons comment les gouvernements peuvent concrètement lever ces difficultés et apporter leur soutien. Pour ce faire, nous commencerons par mettre en lumière les potentiels de l'alimentation comme pilier des transitions locales et, toujours à l'appui des expériences de Mouans-Sartoux et d'autres collectivités, nous exposerons ensuite les conditions de réussite de la transition alimentaire locale – la somme des expériences acquises par certaines collectivités pionnières pouvant en inspirer d'autres.

Sur le plan méthodologique, cet article s'appuie sur des données collectées lors d'entretiens semi-structurés avec les acteur.rice.s concernés, de visites de terrain et d'une enquête réalisée à Mouans-Sartoux. Marbourg, Nebelschütz et Loos-en-Gohelle, nos collectivités partenaires, ont enrichi ces données par des enregistrements issus de nos dialogues entre pairs, de visites locales, de l'observation des participant.e.s, d'interviews semi-structurées et de discussions informelles. Des entretiens (semi-structurés) supplémentaires ont été conduits avec les Conseils Locaux d'Alimentation des villes de Cologne et de Berlin. Enfin, des échanges avec le Global Ecovillage Network et des visites de leurs initiatives sur le terrain complètent les matériaux sur lesquels s'appuie l'étude.

⁸ Les recommandations préconisent notamment de financer et d'accompagner des stratégies territoriales compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité ; d'améliorer considérablement les systèmes de bilan GES et de suivi des mesures au niveau des collectivités territoriales ; de promouvoir la participation et les coopérations de long terme entre citoyen.ne.s et collectivités ; et de prendre en compte les discriminations dans les politiques de transition écologique et sociale. Pour plus de détails, voir : <https://forumpourlavenir.eu/recommandations>.

2 La transition alimentaire locale en pratique

Depuis le début du 21^{ème} siècle, les villes et les communes prennent progressivement conscience de leurs marges de manœuvre dans l'aménagement de systèmes alimentaires locaux. En réaction au développement de systèmes alimentaires mondialisés, qualifié de « supermarketisation » (Wunder, 2019), ce sont notamment des villes d'Amérique du Nord comme New York et Vancouver qui ont ouvert la voie. Des villes anglaises, telles que Bristol ou Brighton, leur ont rapidement emboîté le pas et mis au point l'outil des *Food policy councils*, les « conseils locaux de l'alimentation » (Morgan, 2015). En Allemagne et en France, des villes comme Cologne ou Paris développent désormais également des stratégies alimentaires locales. Les collectivités territoriales se sentent de plus en plus investies d'une responsabilité en la matière, comme en témoigne le nombre croissant des signataires du Milan Urban Food Policy Pact (MUFPP). En Allemagne, Cologne, Berlin et Francfort figurent parmi les signataires ; en France, on peut citer Paris, Toulouse, Nantes et Montpellier⁹. Ci-dessous, nous montrons avec l'exemple de Mouans-Sartoux comment une commune peut réussir sa transition alimentaire – et sur cette base, nous avons identifié certaines conditions-clés du succès à l'échelle locale.

2.1 L'alimentation durable à Mouans-Sartoux

La petite ville de Mouans-Sartoux compte près de 10 000 habitant.e.s et se situe dans le sud-est de la France, à l'intérieur du triangle formé par les villes de Cannes, de Grasse et d'Antibes. Dès les années 1950, l'essor du tourisme a entraîné une rapide et profonde transformation de la commune et de l'économie locale, marquée jusque-là par la culture de la rose et du jasmin pour la production de parfums. La proximité de la Côte d'Azur influence encore à ce jour cette ville très appréciée pour sa qualité de vie.



En comparaison avec les communes voisines, la municipalité de Mouans-Sartoux est engagée depuis les années 1970 en faveur d'un développement local durable visant à préserver les espaces naturels et à un urbanisme maîtrisé : elle s'est opposée avec succès à de grands projets de construction tels qu'une autoroute ou l'installation d'une filiale IKEA et s'est forgée un nom, en France et au-delà des frontières du pays, pour sa politique alimentaire particulièrement innovante.

En 2012, Mouans-Sartoux devient la première ville française dont les six cantines scolaires servent des repas composés à 100 % d'aliments issus de l'agriculture biologique aux enfants inscrits dans les crèches, les écoles maternelles et primaires. Selon les représentant.e.s municipaux, la transition a été initiée à la suite de la « crise de la vache folle » à la fin des années 1990 – un épisode-clé à une époque où la part des produits bio proposée dans la restauration collective ne dépassait pas les 4 %. La première étape de cette réforme initialement à visée sanitaire a consisté à replacer les cantines scolaires sous le contrôle de la commune (régie directe) et à munir chacune des trois écoles primaires de sa propre cantine avec cuisine. Dans un premier temps, seule la part de la viande bovine est passée à 100 % d'origine bio, puis progressivement, l'objectif global d'aliments issus de l'agriculture biologique a été augmenté (de 23 % en 2009 à 73 % en 2011) jusqu'à atteindre les 100 % en 2012. Ces changements ont été réalisés à un coût neutre, rendu possible

⁹ Pour plus d'informations sur le MUFPP : <https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/>.

par des mesures ciblées de réduction du gaspillage alimentaire. Actuellement, plus de 1 300 repas sont servis quotidiennement et se composent à plus de 80 % d'aliments issus tout droit de l'exploitation agricole municipale. Dans ce cadre, seul un cinquième des aliments destinés à la restauration scolaire sont achetés à l'extérieur (surtout des produits d'origine animale), y compris en dehors de la région, à condition d'être issus de l'agriculture biologique. Pour ce faire, la ville a acheté en 2005, après une étude de faisabilité concluante, le domaine agricole « La Haute Combe » d'une surface totale de six hectares. Quatre hectares de terres agricoles y sont cultivés par trois agriculteur.rice.s employés directement par la collectivité. Grâce à la régie agricole, près de 25 tonnes de légumes biologiques sont ainsi produits chaque année à Mouans-Sartoux. Depuis plus de cinquante ans, la petite ville poursuit donc sa politique de mutualisation des services municipaux : d'une part, pour renforcer ses marges de manœuvre dans l'enchevêtrement des niveaux d'action lié au « mille-feuille » administratif ; d'autre part, pour contourner le transfert de compétences vers l'échelon intercommunal imposé en 2015 en France par la réforme territoriale et la loi NOTRe. Dans la pratique, cela s'est traduit par la restitution des compétences à la collectivité ou encore par la fondation de sociétés mixtes dont la ville est actionnaire. Des facteurs clés en matière de transition durable continuent ainsi d'être gérés directement par la ville – et non pas au niveau de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cas de Mouans-Sartoux.

L'exploitation agricole de Mouans-Sartoux illustre la politique foncière active menée par la mairie, dont l'objectif est de maintenir et de promouvoir des formes d'agriculture urbaine malgré la pression et la spéculation foncière. L'acquisition de terrains par la collectivité joue un rôle central, tout comme l'encadrement de la politique foncière : la municipalité a ainsi réussi à préserver des terres agricoles et des espaces naturels en ville, mais aussi converti des terrains à un usage agricole. Par ailleurs, Mouans-Sartoux encourage les agriculteur.rice.s à venir s'installer sur son territoire en leur mettant à disposition des logements et en proposant des mesures telles que des subventions pour des modèles durables de préservation de l'eau. Cependant, la situation géographique de la ville engendre des prix de terrains exorbitants (même le coût des terres agricoles de la région s'élève jusque 30 000 euros/hectare, contre une moyenne nationale de 6 000 euros/hectare) et de fait un manque de logements à prix abordable. Sa politique alimentaire innovante place Mouans-Sartoux devant le défi, entre autres, d'une utilisation socialement équitable des espaces ; si cette situation n'est pas compensée par la construction de logements sociaux, les inégalités sociales ne peuvent que se renforcer ; or la ville ne compte actuellement que 12 % de logements sociaux par rapport aux 25 % exigés par la loi. Il est important de souligner le fait qu'en exploitant ses propres surfaces agricoles, Mouans-Sartoux a créé une synergie en matière de politique de l'emploi. En 2003, la municipalité a par exemple fourni à une association locale, qui risquait de perdre les terres qu'elle exploitait jusque-là, un terrain acquis à des fins agricoles. Dans le cadre du projet de réinsertion professionnelle mené par cette association en étroite collaboration avec la ville, la collectivité territoriale et l'agence Pôle emploi locale, des personnes en situation de chômage de longue durée ont ainsi été accompagnées et employées pour cultiver une parcelle d'un hectare de fruits et légumes.

Dans son ensemble, la politique locale de Mouans-Sartoux se démarque par une forte implication de ses habitant.e.s : la municipalité cherche à prendre en compte leur point de vue en amont en vue d'obtenir une meilleure acceptation et une plus forte légitimité des initiatives par la suite. Plutôt que de se reposer sur des outils classiques d'implication citoyenne, la participation de la société civile s'appuie ici sur une étroite collaboration entre les associations locales et l'administration municipale, ainsi que sur l'aménagement proactif d'espaces de rencontres et d'échanges. Depuis 1988, la ville organise par exemple tous les ans, avec l'aide de bénévoles, un Festival du Livre consacré à des thèmes tels que l'urgence climatique et ses conséquences, ou encore la transition socio-écologique. Pour élargir la portée de la thématique de l'alimentation et sensibiliser ses habitant.e.s à une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, Mouans-Sartoux a créé en 2016 la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Cette structure municipale pilote des projets tels que « Le citoyen nourrit la ville », permettant d'offrir des espaces de jardinage urbains ou de mettre à disposition des composteurs auprès des habitant.e.s afin de leur donner les moyens d'une autosuffisance alimentaire. Les personnes intéressées peuvent ainsi participer activement et facilement. De plus, une épicerie sociale et solidaire, où les aliments sont vendus pour 10 % du prix du marché aux client.e.s éligibles, permet aux personnes disposant de moyens financiers limités d'avoir accès

à des produits biologiques. La politique active de la ville en matière d'alimentation est également source d'inspiration pour la région : à titre d'exemple, un collège local géré par le département est passé entre-temps à une cantine bio. En raison de la demande croissante en produits bio et locaux, le commerce de détail local a également évolué : le premier magasin de produits en vrac de la région a vu le jour à Mouans-Sartoux en 2016.

Enfin, Mouans-Sartoux s'engage par l'intermédiaire de la MEAD dans des réseaux nationaux et internationaux afin de promouvoir les processus locaux de transition alimentaire et de partager ses expériences à plus grande échelle avec des professionnel.le.s et tout acteur.rice pertinent. La poursuite conséquente d'une stratégie holistique, consolidée et développée au fil des années, qui prend activement en compte les dimensions telles que la participation habitante, l'éducation à l'alimentation et l'équité alimentaire, a porté ses fruits et a mené à la transition alimentaire locale.

L'exemple de Mouans-Sartoux montre donc que les collectivités territoriales disposent de réels leviers d'action pour organiser des systèmes alimentaires locaux et durables, et inspire de nombreuses villes et communes en France et en Allemagne. Pourtant, même Mouans-Sartoux continue de se heurter à des obstacles structurels, notamment concernant l'approvisionnement en aliments régionaux et biologiques non-issus de la production propre de la commune, l'acquisition de terrains abordables et la coopération avec la région et les niveaux administratifs supérieurs. Ces défis sont abordés dans la section 4.



© Ville de Mouans-Sartoux

Un ingrédient de la recette gagnante de Mouans-Sartoux : dans la cantine scolaire bio, une équipe d'accompagnateur.rice.s engage le dialogue avec les enfants sur les plats et les ingrédients de leurs repas.

2.2 Les conditions locales de réussite pour la transition alimentaire des collectivités territoriales

Comme l'a montré Mouans-Sartoux de manière saisissante, une stratégie alimentaire pensée dans sa globalité peut déclencher à la fois de profonds changements dans le système alimentaire local et dans les comportements de consommation individuel. Cet exemple ne peut toutefois pas être transposé à l'identique dans d'autres villes et communes. Les conditions locales, géographiques et politiques, mais aussi la taille

de la collectivité territoriale sont des facteurs déterminants pour concevoir et structurer des stratégies adaptées au terrain.

Définir les conditions générales de réussite de la transition alimentaire locale reste tout de même tentant, dans la mesure où elles peuvent dessiner les grandes lignes et fournir des points de repères auprès des praticien.ne.s : Tafft et al. identifient à cet effet cinq conditions clés (2017, p. 53-74). L'objectif de cette étude n'est pas de dresser une liste de ces critères mais de mettre en évidence quelques conditions centrales du succès.

Volonté politique

La volonté politique de la collectivité joue un rôle central : les collectivités territoriales particulièrement innovantes que nous avons accompagnées sont en règle générale aussi celles qui ont reconnu l'importance de l'alimentation durable et développé de leur propre initiative des actions en conséquence. Une politique volontaire dédiée en la matière est essentielle ; celle-ci doit s'efforcer d'intégrer dans une approche globale les différents domaines d'action d'une stratégie alimentaire durable et de les harmoniser sur une vision d'ensemble, comme c'est le cas à Mouans-Sartoux (cf. point 3.1). À l'inverse, le fait de se focaliser sur des champs isolés comme ceux de la santé ou de la consommation, ne permet pas de tenir compte de la transversalité de ce thème. C'est également ce que soulignent Tafft et al., pour qui une réelle volonté politique en la matière se doit d'accompagner de profondes transformations au sein des institutions municipales, tant des cadres réglementaires que des modes d'allocation des ressources (2017, p. 55). Il est donc capital de cultiver la volonté des décideur.se.s politiques, c'est-à-dire d'obtenir une majorité suffisante dans les conseils municipaux – y compris dans les grandes villes.

Une transition alimentaire prend du temps

Une politique alimentaire locale ne peut pas être appliquée du jour au lendemain et les processus de changement ne sont pas instantanés. À Mouans-Sartoux, les étapes nécessaires à la transition (acquisition de terrains, étude de faisabilité, certification bio des surfaces agricoles, phase d'essai, recrutement des agriculteur.rice.s locaux) se sont enchaînées à un rythme soutenu, mais d'après les données municipales officielles, treize ans se sont écoulés entre l'idée (1999) et la réalisation complète (2012) de la cantine scolaire biologique. Les périodes et les délais pour la conversion de terres agricoles sont fixés par l'UE : avant qu'une production puisse être qualifiée de bio et commercialisée en tant que telle, la parcelle cultivée (champs, prairies) doit traverser une période transitoire d'au moins deux ans.

Coopérer entre collectivités locales voisines

L'influence des collectivités territoriales sur les systèmes d'alimentation locaux et régionaux est encore rudimentaire et s'exerce généralement dans un rayon d'action géographiquement délimité. Or, la reterritorialisation des systèmes alimentaires peut considérablement jouer en faveur d'une gestion durable des ressources – par la réduction des déchets alimentaires par exemple (Wunder, 2019, p. 21). C'est pourquoi le fait d'intégrer les villes et les communes avoisinantes dans la coordination des processus locaux de transition alimentaire présente des avantages majeurs. L'efficacité des politiques augmente lorsque les collectivités territoriales travaillent ensemble et impliquent de fait les échelons administratifs supérieurs dans le projet de reterritorialisation de la production et de la consommation. Loos-en-Gohelle est un exemple de coopération intercommunale réussie. Ancien bastion de l'extraction minière, cette petite ville du nord de la France est désormais une référence en matière de transition écologique. Dans le cadre de son projet « VITAL » (Ville, transition et alimentation locale), des terrains appropriés de la région ont été rachetés en concertation avec les communes voisines via le niveau intercommunal, puis mis à disposition par la ville pour la culture de légumes biologiques. Les collectivités territoriales à proximité des grandes villes ont particulièrement peu de possibilités pour mener des activités agricoles sur leur propre territoire, et ne sont ainsi pas en mesure d'opérer seules un tournant alimentaire local. À Cologne, la stratégie alimentaire est ainsi explicitement conçue pour « Cologne et ses environs » ; elle mise sur une coopération régionale dans pratiquement tous ses champs d'action, du « renforcement d'une agriculture régionale, en

circuit court et durable » jusqu'aux « offres locales et bio dans les cantines » (Dürscheid et al., 2019). Dans ce cadre, il n'existe pas de solution standard pour mener à bien une transition alimentaire locale : c'est bien plus la configuration locale particulière qui détermine le niveau administratif (municipal ou intercommunal) le plus adapté.

Coopérer avec les acteur.rice.s non étatiques

La collaboration entre une collectivité territoriale et les acteur.rice.s économiques, scientifiques et de la société civile peut fortement accélérer le déploiement d'une transition alimentaire locale. L'idée selon laquelle une gouvernance collective, sous forme de partenariats avec des acteur.rice.s multiples, constitue un préalable important en faveur du développement durable est générale admise (Tafft et al., 2017 ; Innes & Booher, 2010). Les Conseils Locaux de l'Alimentation constituent à ce titre un modèle prometteur de coopération entre les collectivités territoriales et la société civile (voir les détails au point 3.1). Organiser de tels partenariats reste néanmoins un défi de taille, surtout lorsqu'il s'agit de bâtir des ponts entre différentes logiques de fonctionnement des parties prenantes, ou bien lorsque les rapports hiérarchiques excluent de facto une coopération d'égal à égal. Ainsi, les partenariats peuvent être fructueux à condition que les participant.e.s ne se perçoivent pas mutuellement comme des concurrent.e.s (cf. Medina-García, 2022). Beaucoup d'acteur.rice.s économiques, par exemple dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de la gastronomie, font de la rentabilité et la survie de leurs propres exploitations leur priorité – et ne se consacrent qu'en second lieu aux enjeux de durabilité, toujours sous condition de rentabilité (cf. Schanz et al., 2020). L'exemple du projet allemand « Setup Food Strip » montre qu'il existe bien souvent une volonté de coopération parmi les différents acteur.rice.s de la chaîne de valeur dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, mais qu'ils n'ont pas d'opportunité pour communiquer. Ce constat s'est vu renforcé lors d'une « bourse aux idées » lancée en 2020 dans le cadre de ce projet initié par le Conseil Local de l'Alimentation de Cologne, en collaboration avec l'Université d'Aix-la-Chapelle (RWTH) et l'Institut technique supérieur de Westphalie du Sud : de nombreux participant.e.s, à l'instar d'un producteur de denrées alimentaires, d'une entreprise sous-traitante et d'une acheteuse, n'avaient encore jamais échangé directement ensemble. De manière globale, Setup Food Strip poursuit trois objectifs : créer des chaînes de production locales en Rhénanie, accompagner la transition structurelle et développer de nouveaux modèles économiques dans la filière agroalimentaire¹⁰. Ce projet souligne également la valeur d'une autre forme de coopération : celle qui associe la société civile et/ou les collectivités territoriales et les universités, car ces dernières peuvent stimuler les innovations, l'apprentissage mutuel et contribuer à mesurer les progrès réalisés. Mouans-Sartoux profite par exemple de la collaboration avec l'Université Côte d'Azur à Nice, qui a introduit un cursus de formation continue en s'appuyant largement sur les expériences de la petite ville. Ce programme s'adresse aussi bien aux praticien.ne.s des collectivités territoriales qu'aux titulaires d'une licence.

Réconcilier alimentation et justice sociale

En raison de leur prix, les aliments biologiques sont consommés en premier lieu par les personnes de situation financière aisée. Or, une transition alimentaire ne peut être durable que si elle est à la fois écologique et équitable. La Convention Citoyenne pour le Climat s'est par exemple exprimée dans ce sens, attestant combien il est nécessaire de garantir l'accès équitable à une alimentation saine pour tous et toutes – dans la pratique, les interdépendances entre la nature et les êtres humains, autrement dit entre l'environnement et le social, sont en effet encore trop peu prises en compte (cf. Brandl & Zielinska, 2020). Les collectivités territoriales et les autres organismes publics jouent donc un rôle crucial pour concilier et affirmer le lien entre la justice sociale et le « bio ». Mouans-Sartoux porte par exemple des projets précurseurs mettant l'accent sur une distribution socialement équitable ; ces projets coïncident ainsi avec la volonté municipale d'assurer son devoir de protection (sanitaire et social) envers ses citoyen.ne.s. La commune favorise pour cela l'accès à des aliments bio, locaux et régionaux pour les personnes aux moyens financiers plus limités. La restauration scolaire n'est certes pas gratuite, comme c'est le cas dans certains pays scandinaves, mais les tarifs sont échelonnés selon les revenus des parents (de 2 euros à 6,60 euros par

¹⁰ Pour plus d'informations sur le projet « Setup Food Strip » (en allemand) : <http://www.foodstrip.eu/>.

repas, soit une moyenne d'environ 3 euros), tandis que la collectivité assume le reste des coûts réels (8,40 euros). Comme mentionné plus haut, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Mouans-Sartoux gère depuis 2016 une épicerie sociale et solidaire, où des produits subventionnés sont vendus aux classes sociales les plus désavantagées pour 10 % du prix du marché. Cette épicerie propose également des aliments biologiques qui ont pu être ajoutés à l'offre grâce au partenariat avec un supermarché local bio. L'exemple de Mouans-Sartoux démontre ainsi qu'une démarche de transition alimentaire peut être bénéfique pour toutes et tous.

3 Donner la priorité au développement de systèmes alimentaires locaux et durables : cinq propositions d'action

Des villes et des communes telles que Cologne et Mouans-Sartoux ont bien saisi leurs marges de manœuvre pour développer des stratégies innovantes pour une transition alimentaire locale, et s'investissent pour déployer ce potentiel. Néanmoins, afin de mettre en œuvre des systèmes alimentaires conçus localement et durablement, la pratique locale montre qu'il faut non seulement un mouvement des villes (un processus dit « bottom-up »), mais aussi de meilleurs cadres réglementaires au niveau national, permettant d'accélérer les processus de transformation à l'échelle locale. À l'appui des initiatives étudiées et des réflexions sur les freins et les leviers de l'action locale en pratique, des représentant.e.s municipaux et des expert.e.s ont débattu au sein du « Forum » de la manière dont ces systèmes devraient être aménagés. Cette discussion, très intense et variée, a notamment porté sur les questions suivantes : le droit européen devrait-il prévoir une dérogation au principe de concurrence loyale dans le domaine alimentaire, par exemple pour accorder un avantage concurrentiel aux produits issus de l'agriculture biologique ? Comment soutenir les petites exploitations agricoles qui veulent s'essayer à des modes de culture innovants et durables ? Comment renforcer le droit de préemption des collectivités pour faciliter l'achat de terrains par les communes et stimuler la production locale biologique ? Comment soutenir l'émergence de plateformes de mise en réseau afin de mieux concilier l'offre et la demande ? Et comment rendre les formations professionnelles de la restauration collective plus attrayantes, afin de combler le manque constaté de personnel qualifié ?

La discussion a abouti à l'élaboration d'un plaidoyer adressé aux gouvernements nationaux, qui vise à donner la priorité au développement de systèmes alimentaires locaux et durables, ainsi qu'à cinq propositions d'action. Elles peuvent d'une part être considérées comme des recommandations très concrètes pour les politiques nationales, et de l'autre, comme points de départ pour des discussions supplémentaires¹¹. Ci-dessous, nous expliquons les tenants et les aboutissants de chacune de ces propositions d'action.

3.1 Financer et accompagner les stratégies territoriales d'alimentation durable

Proposition d'action : *Les gouvernements devraient financer et accompagner le développement et la mise en œuvre de stratégies territoriales d'alimentation durable visant à*

¹¹ Pour en savoir plus sur les recommandations : <https://forumpourlavenir.eu/recommandations>.

renforcer des systèmes alimentaires régionaux compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité. Ce soutien pourrait se concrétiser entre autres par le financement national de postes de chargé.e.s de mission pour l'alimentation durable placés soit au sein de l'administration de la collectivité territoriale, soit dans les initiatives locales de la société civile.

Les stratégies territoriales d'alimentation durable ont pour objectif un approvisionnement des villes et des communes en denrées alimentaires viable à long-terme. Elles tiennent compte des impacts environnementaux locaux des activités agricoles, visent à protéger la biodiversité locale et reposent généralement sur des formes d'agriculture écologiques et régénératives ainsi que sur la réduction des importations au strict nécessaire.

Pour concevoir des systèmes alimentaires locaux orientés vers la durabilité et adaptés au territoire, la définition des processus de la politique alimentaire (*la gouvernance*) à l'échelle des collectivités territoriales joue un rôle décisif. Dans cette perspective, les instruments de politique alimentaire sont confrontés à des défis à deux niveaux : au sein de l'administration premièrement, le pilotage, la communication et la coopération en matière de transition alimentaire locale doivent fonctionner au-delà des différents services spécialisés, aux compétences souvent cloisonnées. La gouvernance alimentaire étant encore très fragmentée dans la plupart des collectivités du monde entier (Baldy, 2019 ; Sieveking, 2019), de véritables changements des structures institutionnelles s'imposent dans ce domaine (Tefft et al., 2017). Deuxièmement, de nouvelles formes de collaboration (la gouvernance collective) doivent également être établies au-delà des intermédiaires externes, par exemple avec des initiatives de la société civile et des acteur.rice.s de l'économie ou de l'agriculture locale, mais aussi avec les collectivités territoriales voisines ou les services administratifs du niveau communal, régional ou national, tels que les services de santé ou de l'éducation (voir Tefft et al., 2017).

À Mouans-Sartoux, ce sont le maire et les élu.e.s qui ont impulsé la dynamique en faveur d'une alimentation saine et durable, en se concentrant d'abord sur la production de fruits et légumes sur des terres locales. Dès le début de l'élaboration de la stratégie municipale, l'accent a été mis sur la participation des habitant.e.s ; avec la création de la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD) notamment, ces derniers ont progressivement pu s'éduquer et se former à l'alimentation durable. En tant que petite ville dotée d'une structure administrative à taille humaine, cette stratégie gérée de manière centralisée s'est jusqu'à présent révélée efficace. Mais ce fonctionnement n'est pas forcément adapté à toutes les collectivités, surtout celles de plus grande taille. Les recherches menées par le Forum pour l'avenir montrent qu'il manque souvent une plateforme de mise en réseau capable de fluidifier la mise en œuvre de certaines procédures parfois rigides, d'agir de manière transversale dans différents domaines et de communiquer d'une seule voix avec les acteur.rice.s externes. Des responsabilités clairement définies entre l'administration municipale et la société civile sont essentielles, de même qu'une instance de coordination qui organise et facilite le dialogue entre les parties prenantes. C'est dans cette logique que l'institut allemand NAHhaft12 préconise de considérer l'alimentation comme un thème intersectoriel dans les administrations. Dans ce cadre, d'importants champs d'action sont à exploiter et passent par la création et le soutien des Conseils Locaux de l'Alimentation (CLA) ou encore par l'introduction de groupes de travail à l'échelle interdépartementale.

Les Conseils Locaux de l'Alimentation, instaurés par exemple dans les villes de Berlin, Cologne et Marbourg, se basent sur le modèle anglo-saxon des *local food councils* (Morgan, 2015). Leurs fonctions centrales de coordination font d'eux un instrument optimal pour développer des postes de chargé.e.s de

¹² Cf. « Institutionelle Klimaanpassungskapazität von urbanen Ernährungssystemen in Deutschland und der Schweiz. Ein Policy-Brief auf Basis einer vergleichenden Fallstudie » (Interlici, 2021).

mission pour l'alimentation durable. Ces comités reposent en général sur un engagement fort de la société civile et peuvent devenir « des carrefours pour la mise en réseau des agriculteurs, des entreprises de l'industrie de transformation, de la restauration hors domicile, des consommateurs et de la politique locale, dans le but de construire des chaînes de production régionales, d'initier des coopérations et de renforcer la souveraineté alimentaire » (Hanke et al., 2022, p. 7). Ils revêtent deux casquettes : d'une part, en qualité d'organe composé d'acteur.rice.s de la société civile, ils donnent de nouvelles impulsions au sein des administrations et constituent des forces motrices dans la protection des intérêts des citoyen.ne.s ainsi que des collectivités territoriales. D'autre part, en tant que plateformes institutionnalisées, ils soutiennent et renforcent à la fois les structures d'un approvisionnement alimentaire régionalisé et durable. Leur intérêt réside aussi dans le potentiel dont ils disposent pour donner à la population les capacités de se responsabiliser sur les questions de l'alimentation (*empowerment*) et ainsi, de contribuer à faire progresser la démocratisation des systèmes alimentaires (Bornemann & Weiland, 2019).

En Allemagne, les Conseils Locaux de l'Alimentation de Cologne et de Berlin, créés en 2016, font figure de pionniers. Le CLA de la ville de Cologne se définit comme une interface entre l'administration et les citoyen.ne.s : il s'agit en effet d'un comité soutenu et conçu collectivement par la ville et la société civile, qui reçoit des aides institutionnelles de la part de la collectivité. Le CLA formule, en coopération avec l'administration municipale et sur la base de son plan d'action en matière de transition alimentaire locale, des projets de résolution à l'intention du maire. Il traduit ainsi des visions exprimées par la société civile en langage politique ou administratif. En outre, il joue un rôle important de mise en réseau, par le biais des commissions en charge de l'agriculture urbaine, du marketing régional, de la restauration collective ou de l'éducation à l'alimentation, qui réunissent les acteur.rice.s de différents secteurs comme l'agriculture ou la gastronomie, avec ceux de la société civile et de la collectivité concernée. Les intérêts et les marges de manœuvre sont négociés dans le cadre de projets-modèles concrets, qui peuvent être reproduits à plus grande échelle en cas de réussite – car, selon les mots d'une représentante du Conseil de l'Alimentation de Cologne, « cumulées, les petites solutions peuvent résoudre de grands problèmes ». Le Conseil représente donc non seulement un espace central pour échanger, mais aussi un terrain propice au développement de nouvelles idées pour stimuler des chaînes de production régionales. La réalisation des projets est accompagnée par un organisme de conseil au sein duquel sont représentés, en plus des administrations, des partis politiques. Une représentante du CLA estime que ce modèle de coproduction avec la ville est plus durable que les initiatives émanant exclusivement de la société civile : l'élaboration et la concrétisation de projets en collaboration avec la ville prennent certes plus de temps, mais se révèlent plus efficaces à long terme. Le lien étroit entre le CLA de Cologne et l'administration locale se manifeste également par le soutien financier de la ville, qui permet de disposer d'une équipe de coordination – de taille modeste mais employée à plein temps – afin de travailler sur une base professionnelle solide.

Contrairement au modèle de Cologne, les Conseils Locaux de l'Alimentation de Berlin et de Marbourg ne disposent d'aucune coopération institutionnalisée avec l'administration. Par conséquent, ils n'ont pas encore pu se consolider financièrement et travaillent essentiellement sur une base bénévole. Cette situation ne favorise ni le dialogue, ni les processus de négociation et en somme, n'est pas bénéfique à une transition alimentaire locale. Nos visites de terrain et nos entretiens avec des représentant.e.s des CLA de Cologne, Berlin et Marbourg ont mis en évidence les conditions structurelles nécessaires pour leur permettre de contribuer activement et avec succès à l'élaboration de politiques alimentaires locales : (i) un certain degré de financement institutionnalisé (et donc des postes à plein temps pour assurer les effectifs), (ii) la création d'un espace (physique) pour les échanges et les processus de négociation entre les différents acteur.rice.s, (iii) la participation de l'administration locale à l'organisation du Conseil de l'Alimentation et (iv) une orientation stratégique de la coopération vers une vision à long terme. Par le biais de programmes de financement et de mécanismes de soutien, les gouvernements nationaux peuvent ici poser des jalons importants pour stimuler des transitions alimentaires locales.

En France, de plus en plus d'initiatives se forment également pour monter des Conseils Locaux de l'Alimentation. Le coup d'envoi a été donné par la ville de Lyon, où le Conseil Lyonnais d'Alimentation Durable (CLAD), créé en 2015 dans le cadre du projet européen URBACT II, met en réseau les acteur.rice.s locaux pour être en mesure de travailler conjointement sur les questions de durabilité. Le CLAD est présidé

par l'adjointe au maire et se définit comme un organe politique chargé de superviser le plan d'action relatif à l'alimentation durable de la ville.

Ainsi, l'expérience sur le terrain le montre : les organes de coordination, pilotés par des chargé.e.s de missions pour l'alimentation durable au sein des administrations municipales et/ou des initiatives locales (de la société civile), favorisent une transition alimentaire locale – surtout lorsqu'ils sont adossés à des aides financières provenant des institutions publiques. Les gouvernements nationaux peuvent fournir d'importantes mesures de soutien et d'incitation, en proposant d'une part des modèles de financement pour les postes de chargé.e.s de mission pour l'alimentation (sur le modèle des responsables municipaux chargé.e.s de la protection climatique) et d'autre part, en facilitant la mise en réseau. En France, le ministère de l'Agriculture soutient les collectivités territoriales dans la formulation d'un Projet alimentaire territorial (PAT) par des aides financières et une certification. La mission d'un PAT consiste à associer différents acteur.rice.s d'un territoire autour d'une table pour débattre de l'alimentation durable et formuler une stratégie commune¹³. Les 370 PAT reconnus actuellement (en juin 2022) maintiennent le contact via un réseau d'apprentissage.

D'autres exemples de mise en réseau existent en Angleterre, où le « sustainable food cities network » a été lancé dès 2011¹⁴. En Allemagne, le soutien apporté par l'Agence fédérale de l'environnement (UBA) auprès du « réseau des Conseils Locaux de l'Alimentation » représente une avancée dans la bonne direction¹⁵. Il en va de même concernant la promotion du programme national en matière d'agriculture écologique conçu par le réseau fédéral des « villes bio »¹⁶. Un meilleur soutien de ces réseaux, fondé sur les échanges ainsi qu'un accompagnement tout au long du développement de leurs stratégies alimentaires, peut donc fortement aider les collectivités territoriales¹⁷.

3.2 Renforcer la restauration collective par une réforme du droit européen des marchés publics

Proposition d'action : *Les gouvernements devraient s'engager en faveur d'une réforme du droit européen des marchés publics pour faciliter l'achat de denrées alimentaires et de services de restauration. Pour ce faire, les gouvernements nationaux devraient notamment proposer une modification de la directive 2014/24/UE¹ et défendre les propositions de réforme suivantes devant la Commission européenne :*

- *Créer une exception pour l'achat de denrées alimentaires et de services de restauration afin de permettre leur acquisition à l'échelle locale et régionale.*

¹³ Cf. <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux-les-initiatives-se-multiplient>.

¹⁴ Cf. https://www.sustainweb.org/news/oc11_sustainable_food_cities_network_launched/.

¹⁵ Cf. <https://www.ernaehrungsrat-koeln.de/projekte/>.

¹⁶ Cf. <https://www.biostaedte.de/>. Toutefois, seules 20 villes font actuellement partie du réseau.

¹⁷ Cf. https://www.sustainweb.org/news/oc11_sustainable_food_cities_network_launched/ ; voir également la proposition d'action 3 de la recommandation 3 du Forum pour l'avenir franco-allemand, relative à la promotion des réseaux de collectivités territoriales en Allemagne et en France (point 4.3).

- *Autoriser l'achat direct de denrées alimentaires et de services de restauration auprès de producteur.rice.s locaux pour des lots individuels jusqu'à 50 % de la valeur totale du marché.*
- *Pour l'achat de denrées alimentaires et de services de restauration, inclure dans le cahier des charges la référence à une ou plusieurs zones de production locale ou la considérer comme un critère d'évaluation.*

¹ *Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE.*

Une restauration collective durable, saine et de qualité est généralement considérée comme un moteur pour l'agriculture biologique (voir, entre autres, le rapport final de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) sur la situation en Autriche, Gusenbauer et al., 2018). En raison de l'achat régulier de grandes quantités de denrées alimentaires, la restauration hors domicile – au sein d'établissements tels que les écoles, les hôpitaux et les EHPAD – peut générer des effets de levier : une telle demande en aliments biologiques, saisonniers et régionaux, permet de sécuriser un modèle de production autrement synonyme d'incertitudes pour les agriculteur.rice.s. En outre, la restauration collective souligne concrètement les questions (infra)structurelles liées à l'approvisionnement en aliments biologiques, locaux et régionaux (cf. FAO, 2021).

Pour que la restauration collective devienne un « levier efficace du système », une « approche systémique » est nécessaire afin de mettre en lumière la relation d'interdépendance avec les infrastructures, l'éducation à l'alimentation et le contexte politique dans lesquels elle s'inscrit (Quack & Teufel, 2020). Le déploiement de la restauration collective par les collectivités territoriales doit aller de pair avec la modification de la directive 2014/24/UE afin de faciliter l'achat public de denrées alimentaires produites localement et régionalement – ces dernières sont en effet principalement rachetées et utilisées par les cuisines ou les cantines de la gastronomie collective. La (grande) majorité des collectivités dépend fortement des importations de denrées alimentaires pour approvisionner ses établissements publics - même la commune pionnière de Mouans-Sartoux, qui cultive plus de 80 % des aliments utilisés dans les cantines en régie agricole, ne peut contourner le droit des marchés publics et la complexité du cadre réglementaire pour l'achat de certains types d'aliments (notamment des produits d'origine animale). Les expert.e.s ne cessent de réclamer une réforme du droit des marchés publics qui fixe les règles de l'approvisionnement en denrées alimentaires par le biais de commandes publiques (Quack & Teufel, 2020 ; Haack, 2017). La politique nationale a également conscience des obstacles que posent les procédures de passation des marchés publics : en conséquence, une proposition d'assouplissement a été adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juillet 2020, et le Bundestag allemand s'est également penché sur le sujet dans son étude sur l'ancrage de la « bio-régionalité » au sein des marchés publics (cf. « *Bio-Regionalität* » in der *Gemeinschaftsverpflegung. Verankerung im Vergabeverfahren*, étude du Deutscher Bundestag, 2021).

Il est important de souligner combien l'amélioration des cadres juridiques nationaux respectifs joue un rôle clé dans la promotion de la restauration collective, ce qui explique aussi pourquoi les deux pays voisins se situent à des stades différents. En France, la loi Agriculture et Alimentation (*loi EGalim*) adoptée en 2018, dispose qu'à partir de 2022, la restauration collective doit proposer au moins 50 % de produits répondant aux critères de production durable ou des produits labellisés d'origine et de qualité, dont minimum 20 % de produits certifiés bio. La loi précédente (*Grenelle de l'Environnement 1*) de 2009 prévoyait pour 2012 une valeur indicative de 20 % d'aliments bio dans les cantines scolaires, mais dans la pratique, elle n'a

quasiment pas été appliquée. En 2009, Mouans-Sartoux avait déjà dépassé le seuil fixé avec une part de 23 % d'aliments bio dans sa restauration scolaire, ce qui en fait une exception, mais prouve bien que les cadres réglementaires nationaux peuvent donner une impulsion favorisant la conversion au 100 % bio – de l'approvisionnement des cantines publiques jusqu'à la réussite de la transition alimentaire locale, et selon la devise : « Puisque le bio est bon pour la santé, autant que ce soit à 100 % plutôt qu'à 20 % ». Contrairement à la France, l'Allemagne n'a pas encore mis en place de programme d'action national en matière d'alimentation ; il n'existe que quelques directives obligatoires définies à l'échelle des Länder. La cité-État de Berlin a par exemple fixé une obligation légale de 15 % d'aliments biologiques dans les repas scolaires, inscrite dans la loi berlinoise sur les appels d'offres et les marchés publics (*BerlAVG*), et qui devrait être portée à 30 % d'ici 2030 – sans oublier que depuis 2021, dans les écoles primaires, 50 % des aliments doivent être issus de la production biologique. Au niveau national, une seule réglementation relative au secteur des cantines et de la restauration collective (datant d'août 2021) prévoit une part d'aliments bio de 20 % d'ici 2025.

En observant le décalage entre le quota d'aliments biologiques utilisés dans la pratique et le stade de la législation actuelle, il apparaît clairement que les effets de levier des mesures législatives ne peuvent être illimités. C'est pourquoi les gouvernements nationaux doivent encourager une restauration collective durable : en formulant par exemple un plan d'action qui définit clairement les directives, les normes et les quotas obligatoires pour les aliments biologiques et régionaux, ou en imposant des labels, gages de qualité.

Quelles sont les barrières auxquelles se heurtent les collectivités territoriales lors de l'approvisionnement en denrées alimentaires pour une restauration collective durable¹⁸ ? La réponse est aussi courte qu'évidente : la procédure de commande publique est un véritable casse-tête. Pour s'approvisionner en produits alimentaires, les établissements publics doivent respecter les différentes directives du droit européen qui visent à garantir la concurrence, la transparence, la rentabilité et la non-discrimination dans l'ensemble des marchés publics de l'UE. Or, le cadre actuel de la législation européenne ne facilite pas toujours la tâche des collectivités qui s'engagent dans une transition alimentaire. Depuis la réforme du droit européen des marchés publics en 2004, plutôt que de devoir se limiter à l'offre la moins chère, il est possible d'intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres. Cependant, la pratique révèle que la marge de manœuvre offerte par le droit des marchés publics pour pouvoir prendre en compte des critères environnementaux et sociaux n'est quasiment pas appliquée, ou alors employée de manière très disparate (Haack, 2017). La directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics interdit notamment toute préférence locale en matière d'approvisionnement alimentaire durable et local.

Plus précisément :

À moins qu'elles ne soient justifiées par l'objet du marché, les spécifications techniques ne font pas référence à une fabrication ou une provenance déterminée ou à un procédé particulier, qui caractérise les produits ou les services fournis par un opérateur économique spécifique, ni à une marque, à un brevet, à un type, à une origine ou à une production déterminée, qui auraient pour effet de favoriser ou d'éliminer certaines entreprises ou certains produits. Cette référence est autorisée, à titre exceptionnel, dans le cas où il n'est pas possible de fournir une description suffisamment précise et intelligible de l'objet du marché en application du paragraphe 3. Une telle référence est accompagnée des termes « ou équivalent » (*Directive 2014/24/UE, Article 42 « Spécifications techniques », paragraphe 4*).

Le cas de l'Autriche met en évidence la difficulté qu'implique cette clause d'origine. Le programme d'action national pour un approvisionnement alimentaire durable du secteur public prévoit une utilisation de 100 % d'aliments régionaux et de saison, ainsi qu'une augmentation de la part de produits bio à 55 % d'ici 2030. Pour y parvenir, la mention « à titre exceptionnel » de la directive est utilisée pour valoriser la production locale – non pas purement en référence à une origine géographique, mais à des normes de

¹⁸ Même si les communes, à l'exception des Länder urbains, confient généralement cette responsabilité aux écoles, l'achat de denrées alimentaires pour les organismes publics relève de la compétence communale.

production autrichiennes (ou équivalentes). L'objectif est ainsi de promouvoir un approvisionnement alimentaire régional et orienté vers la durabilité via des critères d'achat qui, malgré un manque de précision, ont le mérite de fixer légalement des obligations à l'ensemble des institutions fédérales. L'exemple autrichien illustre le fait que des stratégies de contournement via des critères d'appels d'offres dits d'assurance qualité sont nécessaires pour parvenir à reterritorialiser l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective - car les critères géographiques (relatifs à l'origine des aliments) ne sont pas admis par la législation européenne actuelle.

Pour limiter ce type de stratégies de contournement, le cadre juridique et fiscal doit être adapté aux nouveaux critères et besoins en matière d'approvisionnement alimentaire durable et local. Une plus grande flexibilité concernant les marchés publics est nécessaire afin d'encourager une régionalisation ainsi qu'une subdivision de commandes conséquentes en lots individuels. L'ensemble des mesures proposées peut ainsi stimuler l'approvisionnement en produits à la fois régionaux et biologiques dans la restauration collective – ce qui constitue une démarche concrète pour faire avancer des transitions alimentaires locales.

3.3 Promouvoir le dialogue entre producteur.rice.s et acheteur.euse.s locaux

Proposition d'action : *Les gouvernements nationaux et les Länder en Allemagne devraient promouvoir le dialogue entre acheteur.euse.s et producteur.rice.s locaux au niveau national et régional. Il convient d'apporter notamment un soutien financier et organisationnel aux acteur.rice.s locaux, publics et de la société civile, pour mettre en place ou généraliser l'utilisation de plateformes de mise en réseau des parties prenantes de la chaîne de production régionale (semencier.ière.s, agriculteur.rice.s, producteur.rice.s de biens transformés, distributeur.rice.s, acheteur.euse.s de la restauration collective).*

Dans la perspective d'organiser des systèmes alimentaires durables, il faut non seulement repenser la restauration collective publique, mais aussi proposer des produits durables et abordables aux grossistes et à la vente au détail. Cela implique une mutualisation régionale et durable des chaînes de production (voir Hanke, 2022) : en témoignent les expériences locales qui illustrent le décalage encore actuel entre l'offre et la demande. Nos expert.e.s se sont par conséquent demandé : comment soutenir les marchés et les points de vente régionaux afin de stimuler le commerce de marchandises produites localement et de manière durable ? Ils ont ensuite débattu des instruments les plus adaptés pour faire office de plateforme de mise en réseau ou de centrale d'achat, telles que les associations de producteur.rice.s et de consommateur.rice.s, et des manières de soutenir leur développement.

Aux Etats-Unis, les « Food Hubs »¹⁹ se sont établis avec succès depuis le début des années 2000 : ces institutions centralisées ont un mode de gestion similaire à celui d'une entreprise et visent à soutenir directement les petits producteur.rice.s, en se chargeant de faciliter le regroupement, le stockage, la transformation et la distribution de denrées alimentaires régionales et en priorité celles produites de manière

¹⁹ Cf. <https://www.usda.gov/media/blog/2010/12/14/getting-scale-regional-food-hubs>.

écologique. En France, les « plans régionaux pour une alimentation locale, durable et solidaire », adoptés par certaines Régions comme l'Île-de-France, prévoient notamment une « place de marché » dédiée aux produits de la région ; ce projet de mise en réseau est porté par la Chambre d'agriculture de région²⁰. Au sein de quelques Länder allemands, et à l'initiative de ces derniers, il existe des régions dites de modèles écologiques, des régions de « bonnes pratiques bio » ou encore des « modèles régio-bio » qui proposent déjà des plateformes de mise en réseau visant à soutenir les chaînes de production biologiques et régionales (Hanke, 2022)²¹. Le Conseil Local de l'Alimentation de la ville de Cologne a ainsi lancé, dans le bassin minier rhénan, le projet « Set-up-Foodstrip », mentionné ci-dessus : l'objectif est précisément de générer de nouvelles chaînes de valeur régionales dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, de la production primaire jusqu'à la consommation²². D'autres initiatives étudiées présentent des approches similaires en termes de mise en réseau et auraient le mérite d'être déployées plus largement. Le réseau associatif d'éducation au développement durable *RENN.west/BNE Netzwerk Nachhaltig Lernen* de la région de Marbourg²³ propose la création d'un service régional d'appui aux collectivités territoriales : il s'agirait d'un organe de coordination entre la restauration, les institutions et les producteur.rice.s régionaux, qui opérerait comme plateforme de distribution pour les entreprises de sous-traitance.

Ces « Food Hubs » ou *services de mise en réseau* varient selon les objectifs, puisqu'ils s'adressent aussi bien à des consommateur.rice.s privés qu'à des entreprises de commerce de détail ou de gros ; ils peuvent prendre la forme d'entreprises à but lucratif, d'organisations d'utilité publique, voire même de coopératives. À Marbourg, l'association *Netzwerk Nachhaltig Lernen*, qui met en réseau les acteur.rice.s éducatifs du territoire autour des thèmes du développement durable, appelle à un soutien accru pour promouvoir les modes de production alternatifs comme l'agriculture solidaire²⁴, se démarquant notamment par une meilleure coopération entre les producteur.rice.s et consommateur.rice.s. Une initiative commune du Conseil Local de l'Alimentation et du fonds de quartier de la ville de Marbourg prévoit la création de communautés d'achat entre voisin.e.s (ou *Food Coops*, comme il en existe à Marbourg-Wehrda) afin de soutenir d'une part les agriculteur.rice.s et les entreprises familiales et artisanales de plus petite taille, et de raccourcir d'autre part les distances liées aux transports.

Outre l'instauration d'un meilleur dialogue entre producteur.rice.s et consommateur.rice.s, deux choses sont à retenir : d'une part, que les stratégies locales de politiques publiques poursuivies par les collectivités territoriales servent d'exemple, et d'autre part, que la politique locale peut susciter de profondes transformations et motiver les habitant.e.s à changer de façon progressive leurs habitudes de consommation et d'alimentation. Promouvoir la vente directe constitue pour les communes un moyen déjà bien établi dans le but de stimuler la demande de produits alimentaires biologiques et régionaux. L'administration municipale peut alors jouer le rôle de partenaire de négociation pour concilier l'offre et la demande ou organiser les modalités de distribution. La commune de Nebelschütz loue par exemple le magasin du village contre une petite redevance à la coopérative de magasins de fermes *Lausitzer Hofläden*, qui y vend des fruits et légumes, des produits céréaliers, des œufs et de la viande provenant d'agriculteur.rice.s bio de la région. Des produits de la coopérative *Permagold* y sont également vendus : cette dernière s'est établie à Nebelschütz pour y cultiver des herbes et des arbres fruitiers sur cinq hectares de terrains loués auprès de la commune, exploités dans le respect des normes de l'agriculture régénérative. La ville de Marbourg favorise le commerce direct par l'installation de distributeurs régionaux et biologiques, et a mis à la disposition d'une initiative agricole et bio locale un stand gratuit sur les marchés hebdomadaires de la ville.

²⁰ Cf. <https://www.iledefrance.fr/lancement-du-plan-regional-pour-une-alimentation-locale-durable-et-solidaire>.

²¹ Les Länder actifs sont le Bade-Wurtemberg, la Bavière, la Hesse, la Basse-Saxe et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ainsi que la Saxe. Plus d'informations disponibles sous : <https://www.biomusterregionen-bw.de/Startseite>, <https://www.oekomodellregionen.bayern/>; <https://www.oekomodellregionen-hessen.de/>; https://www.ml.niedersachsen.de/startseite/themen/landwirtschaft/okologischer_landbau/okomodell-regionen-in-niedersachsen-183372.html; <https://www.land.nrw/pressemitteilung/erste-oeko-modellregionen-nordrhein-westfalen-bergisches-rheinland-kulturland-kreis>; <https://www.landwirtschaft.sachsen.de/bio-regio-modellregionen-47672.html>.

²² Cf. <https://www.ernaehrungsrat-koeln.de/2020/01/17/projektstart-setup-food-strip/>.

²³ *RENN.west/BNE Netzwerk Nachhaltig Lernen Region Marburg* (Hrsg.) (2021). Alimentation pilote.

²⁴ Voir ci-dessus.

En 2020, un marché de producteur.rice.s a également vu le jour à Mouans-Sartoux : l'idée de soutenir par cette vente sans intermédiaire une dizaine de producteur.rice.s régionaux de légumes, de pain, d'huile d'olive ou de miel, a germé dans le cadre d'un atelier participatif avec les habitant.e.s. Il importe aussi de noter que le fait de stimuler la demande en aliments biologiques et durables, par une restauration scolaire bio et des actions d'éducation à l'alimentation menées par les collectivités territoriales, a un impact sur l'offre locale. À Mouans-Sartoux, la première épicerie en vrac de la région (*Boomerang*) a ouvert ses portes en 2016, proposant une sélection de produits 100 % bio et ayant pour objectif de privilégier les aliments produits localement. De même, la boulangerie locale a adapté son offre pour répondre à la demande croissante : elle a ainsi lancé une nouvelle gamme de pains et de pâtisseries biologiques en utilisant de la farine issue de blé dit « agri-éthique », c'est-à-dire cultivé dans le respect des critères biologiques et environnementaux et sur la base d'une rémunération équitable de la production agricole (et de ses agriculteur.rice.s). De nombreux petits artisans de Mouans-Sartoux disposent ainsi des ressources suffisantes pour proposer leur offre en aliments biologiques aux habitant.e.s des communes environnantes.

Pour autant, promouvoir des structures régionales d'appui aux collectivités territoriales ne doit pas peser intégralement sur les finances locales. Mettre au point des dispositifs d'aide gouvernementale peut donner les impulsions nécessaires (cf. Hanke et al., 2022) pour faire avancer la transition alimentaire locale au niveau des collectivités territoriales, en particulier pour celles disposant de moins de fonds propres.

3.4 Renforcer une agriculture régionalement diversifiée et durable à travers l'achat de terres locales

Proposition d'action : *Les gouvernements devraient promouvoir une agriculture diversifiée en encourageant une exploitation écologique et un approvisionnement régional. Les acteur.rice.s de l'agriculture locale devraient être soutenus directement par le biais d'une rémunération pour leurs prestations environnementales et d'intérêt général par une réorientation progressive des primes à la surface de la Politique Agricole Commune de l'Union européenne. De plus, les collectivités territoriales devraient avoir la possibilité de maîtriser le foncier agricole afin de promouvoir une production agricole respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, les mesures suivantes devraient être prises :*

- *Améliorer le droit de préemption des collectivités territoriales, des institutions publiques et les acteur.rice.s agricoles locaux pour l'achat ou le fermage de terres à des fins agricoles et gérées de manière écologique, par exemple en France quand les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural SAFER¹ ne déclenchent pas leur droit de préemption.*
- *Créer un fonds pour financer l'achat de terres agricoles par les collectivités territoriales et établissements publics qui s'engagent à les exploiter de manière écologique.*
- *Taxer les terres en jachère non utilisées afin d'inciter à leur mise en culture.*

- *Le gouvernement fédéral allemand devrait supprimer la niche fiscale relative à l'achat de parts sociales d'exploitations sociétaires, afin d'empêcher les transactions boursières spéculatives (share deals) sur les terres agricoles par des sociétés d'investissement non agricoles.*

¹ *Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sont des sociétés anonymes sans but lucratif, subventionnées par l'État, qui mettent en œuvre des stratégies de mise à disposition de terrains dans les zones rurales et périurbaines dans le but de promouvoir un développement territorial durable conforme à l'intérêt général.*

Une alimentation durable ne peut pas être pensée sans considérer en amont la politique d'utilisation des sols et l'économie agricole ; certaines modifications de notre utilisation des terres, en particulier, recèlent un important potentiel pour la protection du climat. L'achat de terres par les collectivités sur leur propre territoire s'avère être une solution efficace pour initier des processus locaux de transition écologique. Dans ce cadre, trois différents modèles sont possibles : acquérir des terres peut avoir pour but a) d'exercer une activité agricole en tant que collectivité territoriale et de produire de manière biologique, b) de louer les terres à des agriculteur.rice.s sous certaines conditions en matière d'agriculture durable ou c) de les utiliser sous des formes mixtes de production propre et de bail. Quel que soit le modèle, la collectivité territoriale est alors souveraine vis-à-vis de l'aménagement des sols et de la forme d'agriculture la plus adaptée sur ses terres. Encourager leur autonomie, en donnant aux collectivités territoriales les capacités de maîtriser leur politique foncière de manière proactive et indépendante, permet dans le même temps d'accroître leur indépendance vis-à-vis des structures actuelles des marchés mondialisés. Parmi les autres arguments en faveur de l'exploitation des terrains non-utilisés par les collectivités territoriales, figurent notamment : la possibilité de produire des denrées alimentaires de qualité, de servir de modèle en matière d'aménagement écologique et durable au sein du territoire lui-même ou bien du point de vue des services remplis par les collectivités, comme l'entretien du paysage, le compostage ou l'approvisionnement énergétique.

Mouans-Sartoux correspond au premier modèle : en 2010, la ville a créé la *régie agricole*, c'est-à-dire une production agricole par la collectivité et sur des terrains appartenant à la commune, ce qui lui permet aujourd'hui de profiter d'un approvisionnement quasi-autonome pour ses cantines municipales (voir point 3.1.). Un exemple en Allemagne est la municipalité de Leinefelde-Worbis, en Thuringe, qui a fondé en 2019 une entreprise agricole et forestière pour exploiter en régie propre un total d'environ 500 hectares de terres appartenant à la commune²⁵. Le second modèle repose sur le principe de bail²⁶. En général, les terres sont louées à un prix avantageux aux agriculteur.rice.s biologiques de la région qui ne possèdent pas leurs propres terres arables ou qui souhaitent étendre leurs surfaces de culture. Le village de Nebelschütz par exemple, en Saxe, avait déjà acheté des terrains peu après la réunification allemande. Lorsque d'autres surfaces ont été mises en vente en 2006, la collectivité a acquis 50 hectares supplémentaires – financés dans le cadre d'un paiement échelonné sur cinq ans pour des projets locaux de développement durable. La commune a ainsi, entre autres, mis à disposition des terres destinées à l'agriculture biologique auprès d'un

²⁵ Cf. <https://ol.wittich.de/titel/1708/ausgabe/1/2020/artikel/00000000000020059477-OL-1708-2020-3-1-0>.

²⁶ Le projet « Fairpachten » (bail équitable) de la fondation NABU fournit aux bailleur.eresse.s de terres agricoles des informations sur la façon dont les mesures de protection de la nature judiciaires peuvent être stipulées dans un contrat de bail et s'adresse également de manière ciblée aux collectivités territoriales. Voir : <https://www.fairpachten.org/kommunen>.

jeune agriculteur de la région. Désormais, ce sont environ 300 hectares de terres qui sont cultivés dans les environs par trois agriculteur.rice.s biologiques et en partie sur des terrains de la commune.

Faciliter l'accès des collectivités territoriales aux terres agricoles locales et régionales par des contrats de location permet par ailleurs de créer des espaces d'expérimentation, par exemple lorsque celles-ci fournissent des terres aux acteur.rice.s locaux engagés qui poursuivent des projets d'alimentation à vocation collective, s'inscrivant dans des modes d'agriculture solidaire (cf. Kruse, 2021). En louant ses terres, Nebelschütz encourage non seulement la production d'aliments biologiques régionaux, mais soutient aussi les approches innovantes des processus de transition écologique au sein des propres territoires. C'est la raison pour laquelle des expert.e.s en permaculture se sont installés dans la commune allemande et ont créé une réserve de biosphère ainsi qu'un site de transformation des produits locaux de permaculture. Nebelschütz a instauré dès 2004 un système local d'éco-compte qui permet aux entreprises de compenser leur impact environnemental en finançant des mesures écologiques compensatoires mises en place par la municipalité. Les ressources financières ainsi générées sont à leur tour utilisées par la commune pour acquérir des terrains et les louer par la suite.

Ces modèles ne peuvent néanmoins pas s'appliquer à toutes les situations. Les entretiens avec les représentant.e.s de la transition alimentaire locale de Berlin ont par exemple souligné le fait que les biens urbains et les terres agricoles en périphérie berlinoise sont souvent soumis à des contrats de bail de très long terme. La longueur de ces délais constitue un obstacle majeur dans la conversion à l'agriculture biologique, car les bailleur.resse.s ne peuvent pas imposer de changements dans un contrat de location de terres en cours. Dans l'intérêt des besoins locaux, la commune de Nebelschütz a en partie fait valoir la clause de résiliation exceptionnelle afin de reconvertir des terres issues de l'agriculture conventionnelle vers des modèles plus écologiques, sains, durables et résilients. Enfin, le renouvellement de l'appel d'offres pour les contrats de location s'est accompagné d'une clause d'utilisation biologique des terres dans le but de donner une nouvelle impulsion à l'agriculture locale.

Comme le montre l'enquête « De quel soutien les collectivités territoriales ont-elles besoin pour lutter efficacement contre le changement climatique ? » menée par l'Institut allemand d'urbanisme (Difu), les collectivités territoriales expriment le besoin d'un plus grand soutien sur de nombreux aspects liés notamment au développement d'activités agricoles respectueuses de l'environnement et du climat (Bongers-Römer et al., 2018). Le cadre juridique actuel limite fortement le champ d'action et les moyens de participation des collectivités territoriales en matière d'aménagement des terres agricoles : les mesures relatives au droit de préemption dont elles disposent sont alors centrales. En principe, en France comme en Allemagne, les villes et les communes disposent de prérogatives par rapport aux investisseur.euse.s privés pour l'acquisition de terrains, à condition que ces derniers soient employés à des fins d'utilité publique. Mais en pratique, certains obstacles tels que la hausse générale des prix et les contraintes sur les finances locales font que les villes et les communes n'exercent que rarement ce droit. En ce qui concerne les surfaces agricoles, la législation en Allemagne est la suivante : les agriculteur.rice.s (dans la mesure où ils et elles ont l'intention d'utiliser les terres à des fins agricoles) bénéficient d'un droit de préemption sur les terres arables qui vise à garantir leur préservation. En France, ce droit est détenu par la SAFER (voir définition ci-dessus). Par conséquent, les collectivités territoriales doivent demander des dérogations pour l'achat de terres agricoles, par exemple auprès des ministères compétents en matière d'agriculture. En outre, une difficulté supplémentaire est liée au fait que certains Länder imposent des plafonds relatifs à la quantité de terres arables qu'une collectivité a le droit de posséder.

De nouvelles possibilités d'aménagement s'offrent pourtant par l'exploitation de terres arables appartenant aux collectivités territoriales. Si la qualité des sols s'y prête, elles peuvent y réaffecter des activités agricoles²⁷ et les employer, par exemple, pour la reterritorialisation de circuits alimentaires biologiques ou pour revaloriser la qualité des sols par une utilisation écologique. Par la conversion de surfaces arables en

²⁷ Ainsi, à Mouans-Sartoux, des terrains ont été achetés et réaffectés à d'autres usages, comme l'agriculture, dans le cadre du plan d'urbanisme communal. Cela n'est cependant pas toujours possible ou judicieux, notamment pour des raisons de protection de l'environnement, comme la protection des herbages.

terres cultivées biologiquement, les villes et les communes encouragent non seulement la production régionale et durable de denrées alimentaires, mais maîtrisent dans le même temps l'artificialisation des sols, les activités de construction et l'étalement urbain au sein de la collectivité territoriale. C'est ainsi que la reterritorialisation de la production peut devenir un instrument efficace afin de rompre les chaînes de production purement axées sur le rendement : autrement dit, pour créer un nouveau système de valeurs durable qui reconnaît et s'adapte aux fonctions écologiques des terres. La valeur biologique des sols ne peut pas être considérée sous le prisme de la valeur matérielle au sens économique : la qualité du sol est bien souvent nettement améliorée par des formes d'exploitation régénératives, tandis que la surface perd en parallèle de sa valeur d'un point de vue financier – les terrains constructibles se négociant en général à un prix bien plus élevé que les terres agricoles. Le soutien des gouvernements pour faciliter l'achat de terres aux collectivités territoriales aurait donc non seulement un impact sur les systèmes alimentaires locaux, mais aussi sur d'autres facteurs déterminants en matière de protection de l'environnement et du climat. Les collectivités territoriales savent exactement où se situent actuellement les barrières des échelles nationales. C'est pourquoi la recommandation du « Forum » se décline en points d'action concrets, qui se concentrent sur le cadre juridique et fiscal et préconisent la création d'un fonds pour financer l'achat de terres agricoles par les collectivités territoriales et les institutions publiques engagées à les exploiter écologiquement.

3.5 Soutenir l'éducation et la formation à l'alimentation durable

Proposition d'action : *Les gouvernements devraient mettre en place un programme de soutien pour le conseil et la formation continue à l'alimentation durable du personnel en restauration collective. Ces conseils et formations pourraient être proposés par le biais de bons donnant accès à ces prestations et pouvant être utilisés de manière simple et non bureaucratique.*

Au sein du « Forum », nos expert.e.s ont discuté du fait que l'éducation et la sensibilisation à l'alimentation est trop souvent axée de façon unilatérale sur les consommateur.rice.s, sans tenir compte des autres acteur.rice.s-clés situés sur la chaîne de valeur. La formation des adultes à l'alimentation durable devrait en particulier s'adresser aux employé.e.s des administrations municipales, des institutions collectives ou des distributeur.rice.s, ainsi qu'aux personnels dans les cuisines en tant qu'acteur.rice.s de la restauration collective. Il a été décidé que cette proposition d'action concernerait le personnel de la restauration collective, dans la mesure où l'effet d'entraînement est bien plus grand si les mesures sont axées sur les postes existants et les employé.e.s déjà compétents en la matière. En outre, les offres de formation continue spécialement destinées au personnel de la restauration collective sont un moyen de revaloriser le métier dans la perspective d'attirer davantage de personnes vers cette profession et de palier ainsi le manque de personnel compétent.

Au-delà de cette proposition d'action concrète, nous souhaitons mettre en lumière la pertinence de la restauration collective, qui accélère non seulement la transition alimentaire locale (voir point 4.3.), mais qui agit aussi comme moteur pour l'éducation à l'alimentation. Cette dernière représente un élément central des stratégies alimentaires durables développées par les collectivités territoriales ; comme le souligne la littérature spécialisée (voir Schrode et al., 2019), les consommateur.rice.s manquent en effet souvent d'informations sur les produits et leurs conséquences sur la santé, mais aussi sur l'environnement, la société et les enjeux d'éthique. Wunder et al. rappellent qu'il importe de proposer des offres de formation à

l'alimentation durable qui se basent sur l'expérience ; à cet égard, ils mettent en avant le rôle-clé de la restauration collective, du fait qu'elle a une influence directe sur l'alimentation des enfants et des adolescent.e.s et façonne ainsi leurs futures habitudes alimentaires (2018, p. 14). Dans l'idéal, l'introduction de repas plus écologiques devrait être accompagnée de manière pédagogique – comme cela a été le cas à Mouans-Sartoux, où la transition du système agro-alimentaire local a commencé dans les écoles.

Mouans-Sartoux a d'emblée associé un programme d'éducation au projet des six cantines bio, qui totalisent environ 1 300 repas par jour – dont 1 000 servis aux élèves et 300 au personnel scolaire. Des animateur.rice.s éducatifs accompagnent les enfants pendant les repas, les informent sur l'origine des produits à la cantine scolaire, les encouragent à goûter certains aliments ou leur apprennent à choisir les plats et les portions. À la fin du repas, les enfants jettent eux-mêmes les restes de nourriture et apprennent de cette façon à mieux estimer leur faim et la portion appropriée. Le gaspillage alimentaire a ainsi été réduit de façon drastique, ce qui a largement contribué à la conversion des cantines au 100 % bio sans frais supplémentaires générés. De plus, les visites scolaires régulières de la régie agricole favorisent l'émergence d'une génération mieux sensibilisée à l'alimentation. Les enfants jouent leur rôle d'ambassadeur.rice.s du développement durable même en dehors du contexte scolaire, car en s'intéressant au thème de l'alimentation, ils soulèvent des questions sur les pratiques alimentaires au sein de leurs familles.

Les réflexions des membres du « Forum » ont mené à la conclusion suivante : la promotion de la formation continue des personnels de restauration collective est à considérer comme un levier central pour une transition alimentaire. Par le biais de programmes de financement, les gouvernements nationaux peuvent créer des mesures d'incitation positive et instaurer des cadres d'orientations déterminants dans ce domaine. Par ailleurs, la mission pédagogique visant à stimuler les transitions alimentaires locales dépasse largement le cadre de la restauration collective : sans un regard éduqué, les consommateur.rice.s ne changeront en effet pas grand-chose à leurs habitudes alimentaires, quelle que soit l'évolution de l'offre dans les cantines ou les épiceries. L'éducation à l'alimentation est donc, au-delà du travail avec les enfants, un volet essentiel d'une stratégie alimentaire durable au niveau local. C'est aussi la raison pour laquelle la sensibilisation à l'alimentation durable tient une place centrale dans l'organisation de la transition alimentaire à Mouans-Sartoux. La Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD) forme et sensibilise les habitant.e.s avec des informations ciblées sur le thème de l'alimentation durable. De nombreux ateliers et formations sont proposés sur des thématiques liées à l'alimentation, comme la préparation des aliments ou la composition des menus. La MEAD organise régulièrement des « challenges culinaires » auxquels participent des familles de la commune. Rien qu'en 2019, 21 familles ont suivi le programme – à la fin, elles ont déclaré avoir augmenté de 26 % la part d'aliments biologiques dans leur alimentation. Selon des enquêtes supplémentaires menées par la municipalité, depuis 2013, 87 % des familles de Mouans-Sartoux cuisinent avec davantage de produits biologiques, locaux et de saison.

Les mesures éducatives à l'alimentation durable qui s'avèrent efficaces sont donc souvent de petite envergure, nécessitent un accompagnement et prennent du temps dans la mise en œuvre. Bien qu'elles fassent preuve de beaucoup d'initiative, les collectivités territoriales n'ont pas les ressources financières ni humaines suffisantes pour investir leurs transitions sociales et écologiques. Par exemple, bien que la MEAD soit un service municipal de Mouans-Sartoux, son financement s'effectue principalement par des fonds issus de tiers. Sur les neuf employé.e.s actuels, seul le poste de la coordinatrice est directement à la charge de la ville ; les huit autres postes sont financés par des fonds de projets ou subventionnés par d'autres organismes publics dans le cadre de services volontaires. Bien que la MEAD ait obtenu avec succès des financements auprès de diverses instances, l'analyse des problèmes potentiels (tels que la planification à court terme, l'affectation des fonds, la précarité des employé.e.s, la propre marge de manœuvre dans la définition des thèmes à traiter en priorité, etc.) soulève la question de savoir si cette stratégie est tenable à long terme. Dans le cadre d'une enquête réalisée à Marbourg, les personnes interrogées ont mentionné, en sus de la précarisation des emplois du secteur éducatif, des indemnités insuffisantes pour les acteur.rice.s engagés dans des activités locales et régionales d'éducation à l'alimentation. Cela complique la planification et la continuité dans le temps des offres de formation. C'est pourquoi le réseau « Éducation au développement durable » du programme de l'UNESCO a demandé à ce que les acteur.rice.s locaux de

l'éducation à l'alimentation – y compris celles et ceux qui ne font pas partie d'associations reconnues – soient accompagnés et soutenus dans leurs activités de relations publiques ainsi que dans leurs démarches de demandes de subventions.

4 Conclusions

Des collectivités territoriales ambitieuses, allemandes comme françaises, ont identifié le potentiel des systèmes agro-alimentaires durables comme leviers de la transition écologique et sociale. La coopération du Forum pour l'avenir avec les collectivités sélectionnées a montré que cette dernière est concrètement favorisée par le fait de soutenir l'approvisionnement écologique et régional des territoires en partenariat avec l'ensemble des acteur.rice.s locaux, ainsi que d'accompagner les collectivités dans la conversion des productions locales vers une agriculture écologique.

L'exemple de Mouans-Sartoux prouve qu'une politique globale et orientée vers l'intérêt général, comme dans le domaine de l'alimentation, renforce le sentiment d'appartenance des habitant.e.s à leur commune. En 2021, le Forum pour l'avenir y a mené une enquête : près de trois quarts des personnes interrogées ont déclaré soutenir les mesures mises en place par la municipalité, et elles ont aussi été nombreuses à nous parler des projets de cantine scolaire bio, fières de la production locale de fruits et légumes. Près de 60 % estiment que grâce à la politique active menée par la ville, la qualité de vie à Mouans-Sartoux est plus élevée que dans les communes voisines. Son histoire le démontre : les collectivités territoriales peuvent accomplir de grandes choses !

Il existe déjà plusieurs modèles de transition sociale et écologique que les collectivités peuvent investir activement : par la réglementation (projets de loi pour modifier le droit européen des marchés publics par exemple), et/ou par des mesures de soutien (aides financières et stratégies de sensibilisation) ainsi qu'en inspirant ses voisin.e.s en faisant figure d'avant-garde au sein de son propre territoire (comme pour la restauration collective). Les initiatives présentées servent de sources d'inspiration : une flexibilité dans les modèles est à conserver pour s'adapter aux conditions sur place et créer des terrains d'expérimentation pour les innovations locales. Dans ce cadre, il importe de tirer profit de l'effet d'entraînement de projets concrets et de garder à l'esprit une approche globale, car poursuivre des actions isolées ne peut pas avoir d'impact dans l'ensemble du système. Les expériences sur le terrain en témoignent : les citoyen.ne.s et les administrations municipales passent souvent à l'action par le biais de projets concrets, avant même que la stratégie alimentaire soit entièrement déployée au niveau de la collectivité. Mouans-Sartoux le confirme : des bases distinctes mais décisives peuvent s'associer au fil du temps pour former un plan d'action cohérent.

Pour promouvoir des processus de transformation locaux et inciter d'autres collectivités à s'engager dans des démarches similaires, le Forum pour l'avenir invite les deux gouvernements à mettre en place des mesures encourageant le développement de stratégies alimentaires innovantes sur le terrain, et d'améliorer le cadre d'action juridique et fiscal des collectivités territoriales en la matière. Il faut cependant veiller à préserver et/ou à renforcer l'autonomie des administrations municipales, car les acteur.rice.s locaux connaissent les réalités de terrain et sont les mieux placés pour évaluer les besoins des communes et de leurs habitant.e.s. En revanche, les directives *top down*, imposées au niveau local par les lois nationales en vigueur, ne sont pas toujours mises en œuvre par le niveau communal dans la pratique, comme l'a montré la législation française sur la composition des repas dans les cantines. Il est donc important d'aménager un cadre national favorable aux changements, sans pour autant limiter les possibilités des actions locales.

Nous avons ainsi beaucoup à apprendre des collectivités territoriales, sachant que des « recettes gagnantes » ont déjà fait leurs preuves – et pour lesquelles les plateformes de mise de réseau et d'apprentissage sont essentielles. Le travail du Forum pour l'avenir avec les initiatives étudiées a confirmé l'élan donné par les contributions des acteur.rice.s externes à la collectivité comme forces motrices pour investir les transitions écologiques et sociales – qui reposent donc sur un soutien collectif.

Bibliographie

- Agence Bio** (2021). Les chiffres clés. Comprendre le consommateur. <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>
- Ahrens, S.** (2022). Umsatz mit Bio-Lebensmitteln in Deutschland bis 2021. Statista. <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/4109/umfrage/bio-lebensmittel-umsatz-zeitreihe/>
- Baldy, J.** (2019). Framing a Sustainable Local Food System — How Smaller Cities in Southern Germany Are Facing a New Policy Issue. In *Sustainability*, 11 (6), S. 1712. <https://doi.org/10.3390/su11061712>
- Belz, J., Follmer, R., Höllscher, J., Stieß, Dr. I., & Sunderer, G.** (2022). Umweltbewusstsein in Deutschland 2020. Berlin: Umweltbundesamt. <https://www.umweltbundesamt.de/publikationen/umweltbewusstsein-in-deutschland-2020>
- BLE [Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung]** (2020). BLE – Pressemitteilungen. Studie belegt Wachstumskurs für Direktvermarktung. https://www.ble.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/DE/2020/200311_Direktvermarktung.html
- BMEL [Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft]** (2021). Deutschland, wie es isst. Der BMEL-Ernährungsreport 2021. Berlin: BMEL. <https://www.bmel.de/DE/themen/ernaehrung/ernaehrungsreport2021.html>
- Bohnenberger, K.** (2020). Money, Vouchers, Public Infrastructures? A Framework for Sustainable Welfare Benefits. In *Sustainability*, 12 (2), S. 596. <https://doi.org/10.3390/su12020596>.
- Brandl, J., & Zielinska, I.** (2020). Reviewing the Smart City Vienna Framework Strategy's Potential as an Eco-Social Policy in the Context of Quality of Work and Socio-Ecological Transformation. In *Sustainability*, 12 (3), S. 859. <https://doi.org/10.3390/su12030859>.
- Chemnitz, C., & Weigelt, J.** (2015). Bodenatlas. Daten und Fakten über Acker, Land und Erde. Berlin: Heinrich-Böll-Stiftung, Institute for Advanced Sustainability Studies, Bund für Umwelt- und Naturschutz Deutschland, Le Monde diplomatique (4. Aufl.). <https://www.boell.de/de/bodenatlas>
- Convention Citoyenne pour le Climat** (2020). Découvrez les 149 propositions de la Convention Citoyenne. <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr>
- Coulson, H., & Milbourne, P.** (2021). Food justice for all?: searching for the 'justice multiple' in UK food movements. In *Agric Hum Values*, 38 (1), S. 43-58. <https://doi.org/10.1007/s10460-020-10142-5>.
- Deutsche Gesellschaft für Ernährung [DGE]** (2022). Nachhaltige Ernährung. Ziele für Nachhaltige Entwicklung – Sustainable Development. <https://www.dge.de/ernaehrungspraxis/nachhaltige-ernaehrung/>
- Dürscheid, Dr. H, Follmann, Dr. A., Heinzemann, L., Herrndorf, Dr. M., Heuschkel, Z., Hirsch, Dr. D., Kreutzberger, S., Lück, Dr. S., Nagel-Dürscheid, M., Sander, F., Schwaderer, F., Schwartz, K., Thurn, V., Wiedemann, C., & Wissmann, A.** (2019). Impulse für eine kommunale Ernährungswende. Eine Ernährungsstrategie für Köln und Umgebung - Handlungsfelder, Bestandsaufnahme und Zielvorgaben. Köln: Ernährungsrat Köln und Umgebung. http://www.ernaehrungsrat-koeln.de/wp-content/uploads/2019/07/Impulse-f%C3%BCr-eine-kommunale-Ern%C3%A4hrungswende_Ern%C3%A4hrungsstrategie-f%C3%BCr-K%C3%B6ln_Ern%C3%A4hrungsrat-Mai2019_Doppelseiten.pdf
- FAO [Ernährungs- und Landwirtschaftsorganisation der Vereinten Nationen], Alliance of Bioversity International and CIAT [International Center for Tropical Agriculture], & Editora da UFRGS** (2021). Public food procurement for sustainable food systems and healthy diets, 1. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb7960en>.
- Hanke, G., von Gehring, F., & Wunder, S.** (2021). Welche Effekte zeitigt eine Regionalisierung von Ernährungssystemen? https://stern-projekt.org/sites/default/files/2022-03/STErn_Diskussionspapier_Regionalisierung%20der%20Ern%C3%A4hrungssysteme_0.pdf

- Hanke, G., von Gehring, F., & Wunder, S.** (2022). Politische Strategien für eine nachhaltigkeitsförderliche Regionalisierung von Ernährungssystemen. Diskussionspapier für den gleichnamigen Workshop am 4. Juli 2022. Berlin: Ecologic Institut. <https://www.ecologic.eu/sites/default/files/event/2022/50029-STern-Diskussionspapier-Politische-Massnahmen.pdf>
- Heißenhuber, A., Haber, W., & Krämer, C.** (2015). Umweltprobleme der Landwirtschaft. 30 Jahre SRU-Sondergutachten. Dessau-Roßlau: Umweltbundesamt. https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/376/publikationen/umweltprobleme_in_der_landwirtschaft_30_jahre_sru-sondergutachten.pdf
- Innes, J. E., & Booher, D. E.** (2010). Planning with complexity: An introduction to collaborative rationality for public policy. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203864302>
- Interlici, D.** (2021). Institutionelle Klimaanpassungskapazität von urbanen Ernährungssystemen in Deutschland und der Schweiz. Ein Policy-Brief auf Basis einer vergleichenden Fallstudie. In Kooperation mit NAHhaft e.V. https://www.nahhaft.de/fileadmin/NAHhaft_Website/5_%C3%9Cber_uns/Policy_Brief_Nachhaltige_Urbane_Ern%C3%A4hrungssysteme_NAHhaft-Interlici.pdf
- Medina-García, C., Nagarajan, S., Castillo-Vysokolan, L., Béatse, E., & van den Broeck, P.** (2022). Innovative Multi-Actor Collaborations as Collective Actors and Institutionalized Spaces. The Case of Food Governance Transformation in Leuven (Belgium). In *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 5. <https://doi.org/10.3389/fsufs.2021.788934>
- Morgan, K.** (2015). Nourishing the city: The rise of the urban food question in the Global North. In *Urban Studies*, 52 (8), S. 1379-1394. <https://doi.org/10.1177%2F0042098014534902>
- Moschitz, H., Frick, R., & Oehen, B.** (2018). Von global zu lokal Stärkung regionaler Versorgungskreisläufe von Städten als Baustein für eine nachhaltige Ernährungspolitik – drei Fallstudien. Der Kritische Agrarbericht. https://orgprints.org/id/eprint/32850/1/MoschitzOehenFrick_KAB_2018_RegionaleErn%C3%A4hrung_18.pdf
- Poore, J. & Nemecek, T.** (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. In *Science*, 360 (6392). <https://doi.org/10.1126/science.aag0216>
- Quack, D., & Teufel, J.** (2020). Politikempfehlungen für eine nachhaltige Transformation der Gemeinschaftsverpflegung. Working Paper 5. Freiburg, Darmstadt & Berlin: Öko-Institut. <https://www.oeko.de/fileadmin/oekodoc/WP-Politikempfehlungen-GV.pdf>
- Ratzmann, N., Hüncke, A., & Plessing, J.** (2021). Dialogue: A promising vehicle to steer transformative local change towards more sustainable communities? *Journal of Dialogue Studies*, 9, S. 189-209. <http://www.dialoguestudies.org/wp-content/uploads/2022/01/Dialogue-A-Promising-Vehicle-to-Steer-Transformative-Local-Change-towards-More-Sustainable-Communities.pdf>
- Schanz, H., Pregernig, M., Baldy, J., Sipple, D., & Kruse, S.** (2020). Kommunen gestalten Ernährung – Neue Handlungsfelder nachhaltiger Stadtentwicklung. DStGB Dokumentation, 153. Deutscher Städte- und Gemeindebund (Hg.), Berlin. <https://www.dstgb.de/publikationen/dokumentationen/nr-153-kommunen-gestalten-ernaehrung/doku-153-final-web.pdf?cid=5yr>
- Schrode, A., Müller, L. M., Wilke, Dr. A., Fesenfeld, L. P., & Ernst, J.** (2019). Transformation des Ernährungssystems: Grundlagen und Perspektiven, Texte 47/2019. Dessau: Umweltbundesamt. https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2019-08-15_texte_84-2019_transfern-ap1_0.pdf
- Sieveking, A.** (2019). Food Policy Councils as Loci for Practising Food Democracy? Insights from the Case of Oldenburg, Germany. In *PaG*, 7 (4), S. 48-58. <https://doi.org/10.17645/pag.v7i4.2081>
- Sipple, D., & Schanz, H.** (2019). Nachhaltige Stadtentwicklung über kommunale Ernährungssysteme: Marktakteursnetzwerke als Ansatzpunkte zur Gestaltung und Steuerung. In *Zeitschrift für Wirtschaftsgeographie*, 63 (1), S. 1-22. <https://doi.org/10.1515/zfw-2018-0024>
- Tefft, J., Jonasova, M., Adjao, R., & Morgan, A.** (2017). *Food Systems for an Urbanizing World*. Washington DC: World Bank and FAO [Agriculture Organization of the United Nations]. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32502>

- Wald, N., & Hill, D. P.** (2016). 'Rescaling' alternative food systems: from food security to food sovereignty. In *Agric Hum Values*, 33 (1), S. 203-213. <https://doi.org/10.1007/s10460-015-9623-x>.
- Wunder, S.** (2019). Regionale Ernährungssysteme und nachhaltige Landnutzung im Stadt-Land-Nexus. Texte 137/2019. Dessau-Roßlau: Umweltbundesamt (Hg.) und Öko-Institut e.V. https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/1410/publikationen/2019-11-08_texte_137-2019_run_ap3_4.pdf

À propos des autrices

Kathrin Faltermeier

Kathrin Faltermeier est collaboratrice scientifique à l'Agence fédérale de l'environnement à Dessau. Elle était collaboratrice scientifique auprès du Forum pour l'avenir franco-allemand jusqu'en mai 2023, spécialisée dans les collectivités territoriales françaises.

Dr Nora Ratzmann

Nora Ratzmann était collaboratrice scientifique du Forum pour l'avenir franco-allemand jusqu'en juin 2022. Elle est actuellement coordinatrice de projets de recherche au Centre allemand d'étude des migrations et de l'intégration.

Dr Julia Plessing

Julia Plessing est directrice des projets de recherche du Forum pour l'avenir franco-allemand.

RIFS
POTSDAM



L'**Institut de recherche sur la durabilité (RIFS)** mène des recherches visant à mettre en évidence, à promouvoir et à organiser les processus de transformation vers une société durable, en Allemagne comme dans le reste du monde. L'Institut a été fondé en 2009 sous le nom Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS) et est, depuis le 1^{er} janvier 2003, rattaché sous son nouveau nom au Helmholtz-Zentrum Potsdam – Deutsches Geoforschungszentrum GFZ comme partie intégrante de la communauté Helmholtz. Son approche scientifique est transdisciplinaire, transformative et co-créative : la compréhension des enjeux et le développement de solutions adaptées s'effectuent dans le cadre de coopérations entre la sphère scientifique, politique, administrative, économique et la société civile. Les principaux thèmes de recherche sont la transition énergétique, les technologies émergentes, le changement climatique, la qualité de l'air, les risques systémiques, la gouvernance et la participation ainsi que les cultures de la transformation. Un solide réseau national et international ainsi qu'un programme de bourses soutiennent l'Institut.

RIFS STUDY

Avril 2024

Contact :

Julia Plessing : julia.plessing@rifs-potsdam.de

Adresse :

Berliner Straße 130

14467 Potsdam

Tel : +49 (0) 331-28822-340

Fax : +49 (0) 331-28822-310

E-Mail : media@rifs-potsdam.de

www.rifs-potsdam.de

ViSdP :

Prof. Dr. Mark G. Lawrence,

Directeur scientifique, conférencier

DOI : [10.48481/rifs.2024.009](https://doi.org/10.48481/rifs.2024.009)

